

Communiqué de Presse
Une loi pénale contre le mariage forcé
Une fausse bonne-solution

La récente proposition de loi du 27 novembre 2009, crée une *ordonnance de protection* pour les victimes de mariage forcé prévoyant une mesure préventive pertinente: l'interdiction de sortie de territoire. Toutefois, les députés ont oublié une mesure de protection cruciale : le rapatriement des filles retenues au pays d'origine. De plus, cette ordonnance risque de rester lettre-morte car elle intervient en amont d'une plainte d'une nouvelle infraction contestée appelée *délit de contrainte matrimoniale*.

Dans les pays européens où de tels délits spécifiques existent, ils se sont avérés contre-productifs. Ainsi en Norvège, les autorités de police et de justice ont, de fait, déqualifié les violences graves inhérentes au mariage forcé - *enlèvement, séquestration, viols*- en les rattachant non plus à ces infractions criminelles, mais au simple *délit de contrainte matrimoniale*. Sortie du champ de la protection de l'enfance et de la législation contre les violences faites aux femmes, la lutte contre le mariage forcé est tombée dans celui de l'intégration... Faut-il pourtant rappeler qu'une femme en danger de mariage forcé, est en danger de VIOL ? Pouvons-nous prendre le risque que cette infraction criminelle soit oubliée, voir correctionnalisée, pour privilégier une infraction délictuelle dont le délai de prescription est court ?

Pour que les plaintes existent, encore faut-il que les victimes osent parler... Comme l'a justement souligné le *Planning Familial (MFPF)* « *La pénalisation des parents est une fausse bonne solution car la conséquence première serait une culpabilisation encore plus grande des jeunes filles qui ne les conduirait qu'à se taire ou à se résigner, prises dans une situation de conflit de loyauté* ». Dans les pays européens dotés de législations spécifiques, on a observé une recrudescence de suicides de jeunes filles. Les familles ont par ailleurs contourné la loi en renvoyant définitivement leurs filles au pays... Dommage collatéral dramatique. Pour le cas de la France, les parents laisseront leurs filles revenir dans l'hexagone ... une fois le délai de prescription du délit écoulé. Période suffisante pour que la jeune fille se retrouve enceinte et que le « mari » obtienne son visa.... De retour en France, la victime ne peut plus se révolter car on lui fera du chantage « soit tu te tais, soit on renvoie ton enfant au pays ».

Actuellement, les filles parviennent, non sans difficultés, à revenir en France, elles avortent pour la plupart, puis demandent l'annulation du mariage, qui engendre un bénéfice collatéral : le blocage du visa du mari. Il serait dramatique d'emprisonner les victimes dans le silence, alors que nous disposons d'un arsenal législatif : annulation du mariage, viol, enlèvement, séquestration, tentative d'assassinat. Cette dernière infraction nous permet par ailleurs de lutter contre une violence oubliée par la proposition de loi à savoir le crime d'honneur. De plus, les délais de prescription des crimes étant plus importants, ils offrent davantage de temps aux victimes pour parler et porter plainte.

Qui peut nier qu'il est plus facile de porter plainte contre le mari qu'envers les parents ? Pourquoi, en France, au moment où les filles sont de plus en plus nombreuses à parler, y compris au sein des populations originaires d'Inde, du Sri Lanka et du Pakistan, voudrait-on les réduire au silence ? Fuir sa famille, rompre avec les siens, est une révolte invisible mais non moins courageuse. L'anthropologue Françoise Héritier développe une facette importante, et plus méconnue, du concept d'universalité. Elle nous rappelle qu'au regard de la subordination de l'ensemble des femmes dans le monde, c'est-à-dire de la constatation empirique de l'universalité de la domination masculine, il convient de plaider pour une application universelle des droits humains « *aux hommes et femmes de la terre entière, (...) quel que soit le temps que cela prendra, quelles que soient les formes à inventer* ». Il serait dramatique de briser les stratégies de résistance de toute une génération de femmes, et de les conduire ainsi à rester victimes de cette violence.

Avec le soutien des associations : **Africa 93, AFEF-Association Fatoumata pour l'Emancipation des Femmes, le Planning Familial (MFPF), Voix d'Elles Rebelles... et Hocine BEN, slameur, Nora Chaouche auteure.**